CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5ème RÉUNION DE 2010

Séance du 18 novembre 2010

CG 10/5ème/I-01

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE 2010

—

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°2 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, adopté par la commission de surveillance de l'établissement lors de sa séance du 21 octobre 2010.

Ce projet ne propose que des virements de crédits de compte à compte, et s'équilibre, en mouvements réels, à 7 211,00 €.

La section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, est sans changement.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent de la façon suivante :

<u>GROUPE I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante</u>		
Chapitre 60	– Achats non stockés de matières et fournitures ..... (comptes 606)	3 000,00 €
Compte 6112	– Prestations à caractère médico-social.....	2 000,00 €
Chapitre 62	– Autres services extérieurs (comptes 624,625,626 et 628)	2 000,00 €
	Total des dépenses du Groupe I.....	**7 000,00 €**
<u>GROUPE II – Dépenses afférentes au personnel</u>		
Chapitre 64	– Charges de personnel.....	-5 000,00 €
	Total des dépenses du Groupe II.....	**-5 000,00 €**

GROUPE III – Dépenses afférentes à la structure		
Chapitre 61	– Services extérieurs..... (comptes 613, 614, 615, 616 et 618)	5 211,00 €
	Total des dépenses du Groupe III.....	**5 211,00 €**
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES.....	**7 211,00 €**

Les recettes sont réajustées de la manière suivante :

GROUPE I – Produits de la tarification et assimilés		
Chapitre 70	– Produits ..... (compte 706)	6 000,00 €
	Sous-total des recettes du Groupe I	**6 000,00 €**
GROUPE III – Produits financiers et produits non encaissables		
Compte 791	– Transfert de charges d'exploitation	1 211,00 €
	Sous-total des recettes du Groupe III	**1 211,00 €**
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	**7 211,00 €**

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n°2 pour 2010 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, tel qu'il vient de vous être présenté.

♦
♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille réunie le 21 octobre 2010,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 2 de 2010 du Centre départemental de l'Enfance et de la Famille qui s'équilibre à 7 211 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,